



LABEL QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ

SAISON SOUHAITE POUR LE DEBUT DU LABEL*

- ☐ Saison 2022-2023 (Annuité 22-26)
- ☐ Saison 2023-2024 (Annuité 23-27)

*Pour les dossiers arrivants à la Fédération après le 31 avril 2023

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 1-LICENCIÉS

Les licenciés sont attachés à leur association.
Ils participent à sa promotion et à son développement.

Critères obligatoires

☐

1. Tous les PRATIQUANTS ont une licence FFEPGV.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés aux LICENCIÉS.

Critères Valeur Ajoutée

☐

1. Les LICENCIÉS sont accueillis avec beaucoup d'attention au sein du club : livret d'accueil, réunion d'information, moment convivial ...

☐

2. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des temps "forts" de la vie du club (moments conviviaux, fêtes,

☐

3. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des activités de prolongement (activités d'extérieur, marches, randonnées, activités aquatiques,...).

☐

4. Les LICENCIÉS bénéficient d'informations sur le Sport Santé (les bonnes pratiques physiques, l'hygiène de vie, la diététique,...).

☐

5. Les LICENCIÉS sont invités à remplir régulièrement des enquêtes de satisfaction (accueil, contenus des séances,...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 2 - ANIMATEURS

Les ANIMATEURS sont de vrais professionnels.
Ils sont des militants du Sport Santé.

Critères obligatoires

- ☐ 2. Tous les ANIMATEURS ont une licence "Animateur FFEPGV".
- ☐ 3. Tous les ANIMATEURS du club sont diplômés.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés aux ANIMATEURS.

Critères Valeur Ajoutée

- ☐  6. Les ANIMATEURS participent régulièrement à des formations continues EPGV.
- ☐  7. Les ANIMATEURS favorisent l'accueil dans leurs cours de publics particuliers (publics en situation de handicap, porteurs de pathologies...).
- ☐  8. Les ANIMATEURS proposent des tests pour mesurer les progrès du licencié via "Les fondamentaux du Sport Santé".
- ☐  9. Les ANIMATEURS apportent aux pratiquants des conseils personnalisés.
- ☐ 10. Les ANIMATEURS participent à la vie et au développement du club (AG, manifestations...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 3 - DIRIGEANTS

**Les DIRIGEANTS encouragent la participation.
Ils veillent à maintenir une identité fédérale.**

Critères obligatoires

- ☐ 4. Tous les DIRIGEANTS ont une licence FFEPGV.
- ☐ 5. Les DIRIGEANTS rencontrent régulièrement les ANIMATEURS (échanges, emploi, fonctionnement...).
- ☐ 6. Les DIRIGEANTS organisent l'AG annuelle et communiquent le compte rendu au CODEP.
- ☐ 7. Les DIRIGEANTS constituent un bureau d'au moins 3 membres.

**Le CODEP atteste que l'association.....
remplit tous les critères obligatoires liés aux DIRIGEANTS.**

Critères Valeur Ajoutée

- ☐  11. Les DIRIGEANTS du club sont organisés pour assurer le maintien de l'activité en cas d'empêchement de l'ANIMATEUR au dernier moment.
- ☐ 12. Les DIRIGEANTS du club participent régulièrement à la vie du CODEP (AG, réunion de secteur, stage de rentrée...).
- ☐ 13. Les DIRIGEANTS renseignent les pages qui leur sont destinées sur le site internet fédéral.
- ☐ 14. Les DIRIGEANTS ont une adresse mail dédiée au club.
- ☐ 15. Les DIRIGEANTS suivent des formations continues.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 4 - ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le Club encourage et facilite la participation de tous.

Il fait en sorte d'être connu et reconnu.

Critères obligatoires

- ☐ 8. Le club communique avec les supports fédéraux et utilise le logo fédéral destiné aux Clubs.
- ☐ 9. Le club propose des séances d'essai gratuites.
- ☐ 10. Le club entretient des relations suivies (rencontres, invitations, réponses aux sollicitations etc.) avec les représentants de sa collectivité territoriale.

**Le CODEP atteste que l'association.....
remplit tous les critères obligatoires liés à l'ENVIRONNEMENT et
INSTITUTIONNEL.**

Critères Valeur Ajoutée

- ☐  16. Le club propose des facilités de paiement, des tarifs préférentiels et différenciés.
- ☐  17. Le club participe à des événements publics (UNICEF, Téléthon, forums, éditions de "Sentez-Vous Sport"...).
- ☐  18. Le club utilise les médias locaux (presse, journal municipal...) pour le promouvoir.
- ☐ 19. Le club s'engage dans des mutualisations au sein du réseau EPGV : échange de matériel, séances ouvertes aux licenciés des clubs voisins, rencontres, mise à disposition d'animateurs...
- ☐ 20. Le club utilise les services de la centrale d'achat GÉVÉDIT.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

Le CODEP :

N°du club : A0.....

RENOUVELLEMENT

1^{er} Attribution

Atteste que le Club..... remplit :

☐

Les 10 critères obligatoires

☐

Obtient..... critères "Valeur Ajoutée" sur 20

☐

Dont..... Critères



sur 12

Fait à

Le

Représentant du club

Signature du CODEP

Pour obtenir le **Label Qualité Club Sport Santé**, le club doit :

- ☐ Remplir **les 10 critères obligatoires**,
- ☐ Obtenir :
 - ▶ **au minimum 16 critères "Valeur Ajoutée" sur 20,**
 - ▶ **dont au moins 8 critères Sport Santé sur 12.**

Dossier à retourner, complété,
au service Vie Associative